

N° de l'acte : 086D_2023
Nomenclature : 7.8
Date de convocation : 11 octobre 2023
Publication numérique le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 octobre 2023**

L'an deux mille vingt trois, le dix sept octobre à 20h30 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la , sous la présidence de M. Laurent Chérubin.

Nombre des membres afférents au conseil municipal en exercice : 27 membres

Présents :

Fathi Aidli, Jean-Louis Astor, Fabrice Baudeau, Pierre Bouissou, Élodie Cambou, Guy Cassé, Éric Cherdo, Laurent Chérubin, Renaud Dardel, Claire Fabre, Henri De Ferluc, Lauriane Garcia, Sandrine Lassus, Cécile Laur, Serge Milhet, Gérald Monio, Christelle Paillé, Claire Séverac

Absents et excusés :

Anne Faures, Laure Frendo Rosso, Cécile Gomiéro-Alibert, Laurent Gonzalez, Martine Lavergne, Anne Vincent

Absents ayant donné procuration :

Kelly Lacroix à Élodie Cambou
Marc Prido à Éric Cherdo
Karine Rovira à Christelle Paillé

Nombre de votants : 21

Pouvoirs : 3

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 21 Sans participation : 0

OBJET : Convention de fond de concours avec le Sicoval pour la requalification d'une voie publique communale : allée de Pomarède

Mme Élodie Cambou a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Vu les articles L. 5216-5 et suivants du CGCT relatifs aux compétences de la communauté d'agglomération

Vu les statuts du Sicoval

Vu le courriel du Sicoval en date du 07 septembre 2023 sollicitant la participation des communes de Labège aux coûts de travaux de la voirie consistant à requalifier la voie publique communale Allée de Pomarède pour un montant de 279 393,21 € hors taxes (HT)

Considérant que depuis 01/01/2012, le Sicoval est compétent pour la création,

la réhabilitation, l'entretien et la gestion des voies communales

Considérant qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté d'agglomération et la commune membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal concerné

A la suite de l'expérimentation et de la consultation publique, la mairie de Labège souhaite engager des travaux de requalification de la voirie publique communale de l'allée de Pomarède, notamment par l'aménagement d'une vélorue et la création de stationnements supplémentaires. L'objectif de ces aménagement de voirie situés dans l'agglomération labégeoise est de renforcer le caractère résidentiel de ce quartier, en contraignant d'une part les flux de transit sur cette voie, et d'autre part, en apaisant la vitesse de circulation et en partageant cette voirie publique à tous types de mobilités, en priorisant notamment les modes doux et actifs.

La présente opération fait l'objet d'un financement en fond de concours à hauteur de 50 % ainsi qu'une subvention au titre de pool routier 2021-2023, selon un :

- coût total prévisionnel H.T : 279 393,21,
- reste à charge de la commune H.T : 208 717,78,
- fonds de concours de la commune H.T : 104 358,89.

Le programme des travaux consiste à :

- un rabotage et reprofilage de la chaussée existante,
- la création de places de stationnement supplémentaires (22 places),
- la création de nouveaux espaces verts,
- l'aménagement d'une continuité cyclable entre le quartier Pomarède et les aménagements existants sur le chemin du Tricou,
- la mise en place d'un double sens de circulation entre la RD57 dite avenue Louis Couder et la rue de Gleyses,
- la mise en place d'un sens unique avec contre sens cyclable entre la rue de Gleyses et le chemin du Tricou,
- la mise en place d'une signalisation verticale et horizontale de police normalisée visant à la création d'une zone 30 et d'une vélorue,
- la mise en place de 3 ralentisseurs type coussins lyonnais en complément du passage piéton surélevé pour réduire les vitesses de circulation.

La formalisation de l'attribution par les communes, au Sicoval, d'une aide financière sous la forme d'un fond de concours passe par la signature d'une convention, annexée à la présente délibération, qui aura pour but de définir les modalités administratives et financière de ladite attribution ainsi que les droits et obligations de chaque partie.

La présente délibération a pour objet la signature de la convention d'attribution d'un fonds de concours, annexée à la présente délibération, concernant les travaux d'amélioration de la voirie allée de Pomarède.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président, délibère et décide :

- d'accepter la proposition de Monsieur le maire de réaliser sous maîtrise d'ouvrage délégué par la commune de Labège au Sicoval le programme des travaux ci-dessus,
- d'accepter de signer la convention du fonds de concours relative aux travaux de requalification de la voirie allée de Pomarède,
- d'accepter de verser une participation financière d'un montant de 208 717,78 € pour la réalisation des travaux et de prévoir ce montant au budget de la commune,
- d'accepter un fonds de concours de la commune de 104 358,89 € et de prévoir ce montant au budget de la commune,
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

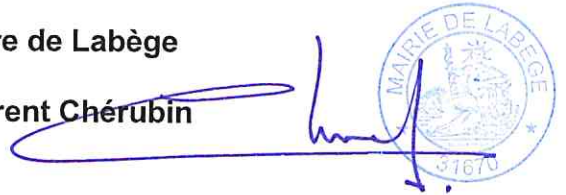
Le secrétaire de séance

Élodie Cambou



Maire de Labège

Laurent Chérubin



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LABEGE (31)
Utilisateur : WEB DELIB APPLICATION

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **086D_2023**
 Objet : **Convention de fond de concours avec le Sicoval pour la requalification d'une voie publique communale : allée de Pomarède**
 Type de transaction : Transmission d'actes
 Date de la décision : 2023-10-17 00:00:00+02
 Nature de l'acte : Délibérations
 Documents papiers complémentaires : NON
 Classification matières/sous-matières : 7.8 - Fonds de concours
 Identifiant unique : 031-213102544-20231017-086D_2023-DE
 URL d'archivage : Non définie
 Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-213102544-20231017-086D_2023-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : D_5601.pdf Nom métier : 99_DE-031-213102544-20231017-086D_2023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	55.1 Ko
Annexe (Projet de contrat avec l'organisme retenu) Nom original : Convention Fonds de concours.pdf Nom métier : 73_CO-031-213102544-20231017-086D_2023-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	159.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 octobre 2023 à 17h35min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 octobre 2023 à 17h35min16s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 octobre 2023 à 17h35min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 octobre 2023 à 17h35min21s	Reçu par le MI le 2023-10-19

